

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**13 JANVIER 2014
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 janvier 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nature des dérogations mineures à l'ordre du jour
- Norme pour l'émission de permis près d'une zone de mouvement de sol

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2014-001 Approbation procès-verbal
Séance générale 9 décembre 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 décembre 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

**2014-002 Approbation procès-verbaux
Séances spéciales 16 décembre 2013**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les procès-verbaux des séances générales tenues le 16 décembre 2013 soient approuvés, tel que rédigés et présentés par le directeur général et greffier adjoint.

Adoptée.

2014-003 Approbation des comptes – décembre 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2013 :

Fonds d'administration :	4 170 202.69 \$
<i>(Chèques numéros 14083 à 14388, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	2 442 071.12 \$
<i>(Chèques numéros 1445 à 1488 et paiement par débit direct)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2473

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2014-001 Règlement 707-52 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-52 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement.

2014-004 Adoption – Premier projet de règlement 707-52 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d’ordre général, technique ou administratif en vue d’une meilleure compréhension et application dudit règlement

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-52 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’y apporter certaines corrections, modifications, ajouts ou précisions d’ordre général, technique ou administratif en vue d’une meilleure compréhension et application dudit règlement soit et est adopté.

Adoptée.

A-2014-002 Règlement 805 prohibant l’épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l’année 2014

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 805 prohibant l’épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l’année 2014.

2014-005 Adoption – Règlement 631-22 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l’ensemble des services de la Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-22 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l’ensemble des services de la Ville de Varennes

Adoptée.

2014-006 Adoption – Règlement 707-51 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux remises isolées pour les bâtiments occupés par un usage habitation multifamiliale

Attendu qu’aucune personne intéressée n’ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-51 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives aux remises isolées pour les bâtiments occupés par un usage habitation multifamiliale

Adoptée.

2014-007 Adoption – Règlement 800 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 800 relatif à l'adoption du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées » - Ville de Varennes.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogations mineures ci-après ; aucune intervention.

**2014-008 Dérogation mineure no 1260-22-0794 et 1260-22-2799
Modification à la profondeur de lots
150 et 154, rue de Normandie**

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la modification à la profondeur des lots au 150 et 154, rue de Normandie;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2013-11-64 du 27 novembre 2013, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 décembre 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1260-22-0794 et 1260-22-2799 afin de permettre une profondeur de 24.24 mètres au lieu de 27 mètres pour les lots 1071 (futur) et 1072 (futur), le tout conformément au plan préparé par monsieur Gustave Guilbert arpenteur-géomètre (dossier 60288055-0150-0010-1 minute 7115) daté du 19 novembre 2013.

Le terrain porte les numéros de lots 1049 (futur 1072) et 1050 (futur 1071) du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-483.

Adoptée.

2014-009 Dérogation mineure no 1260-22-2799
Réduction de la marge arrière du lot et implantation du bâtiment principal
150-152, rue de Normandie

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la réduction de la marge arrière du lot et permettre l'implantation du bâtiment principal au 150-152, rue de Normandie;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2013-11-65 du 27 novembre 2013, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 décembre 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1260-22-2799 afin de permettre la réduction de la marge arrière du lot 1072 (futur) à 6.52 mètres plutôt que 7.5 mètres et permettre l'implantation du bâtiment principal au 150-152, rue de Normandie, le tout conformément au plan préparé par monsieur Gustave Guilbert arpenteur-géomètre (dossier 60288055-0150-0010-1 minute 7115) daté du 19 novembre 2013.

Le terrain porte le numéro de lot 1049 (futur 1072) du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-483.

Adoptée.

2014-010 Dérogation mineure no 1260-22-0794
Réduction de la marge arrière et avant du lot et implantation du bâtiment principal
154-156, rue de Normandie

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour la réduction de la marge arrière et avant du lot et permettre l'implantation du bâtiment principal au 154-156, rue de Normandie;

Considérant qu'en vertu de la résolution CCU 2013-11-66 du 27 novembre 2013, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter ladite demande;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 24 décembre 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 1260-22-0794 afin de permettre la réduction de la marge arrière du lot 1071 (futur) à 6.68 mètres plutôt que 7.5 mètres, la réduction de la marge avant à 4.5 mètres plutôt qu'à 6 mètres pour l'implantation du bâtiment principal au 154-156, rue de Normandie, le tout conformément au plan préparé par monsieur Gustave Guilbert arpenteur-géomètre (dossier 60288055-0150-0010-1 minute 7115) daté du 19 novembre 2013.

Le terrain porte le numéro de lot 1050 (futur 1071) du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-483.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2014-011 Mandat pour services professionnels
Notaire – élaboration, signature et publication de servitudes
enfouissement des utilités publiques, rue Sainte-Anne
Jodoin & associés**

Considérant l'appel sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels de notaire pour l'élaboration, la signature et la publication de servitudes pour l'enfouissement des utilités publiques de la rue Sainte-Anne;

Considérant la réception de deux (2) soumissions conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 7 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Jodoin & associés*, de Varennes, pour les services professionnels de notaire pour l'élaboration, la signature et la publication de servitudes pour l'enfouissement des utilités publiques de la rue Sainte-Anne, pour un montant total de 47 073.45 \$, taxes incluses, selon sa soumission du 9 décembre 2013. Cette dépense est imputable au règlement 693.

Certificat de la trésorière numéro 2469

Adoptée.

**2014-012 Services en infographie
Anngraphick inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les services en infographie;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des communications en date du 17 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme *Anngraphick inc.*, de Varennes, pour les services en infographie, selon sa soumission du 17 décembre 2013, pour un montant de 91 888.02 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2464

Adoptée.

**2014-013 Construction bibliothèque multifonctionnelle – Fourniture et installation de rayonnages
Classement Luc Beaudoin inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation de rayonnages à la bibliothèque multifonctionnelle;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la direction générale en date du 8 janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme *Classement Luc Beaudoin inc.*, de Trois-Rivières, pour la fourniture et l'installation de rayonnages à la bibliothèque multifonctionnelle, selon sa soumission du 12 décembre 2013, pour un montant de 217 616.63 \$ taxes incluses. Le financement sera fait par le fonds de roulement sur une période de 10 ans à compter de 2015.

Certificat de la trésorière numéro 2472

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2014-014 Autorisation de signature – Intervention
Acte de servitude entre Les Habitations Java inc. et 4432801
Canada inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre Les Habitations Java inc. et 4432801 Canada inc.; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2014-015 Demande de subvention – Projets d’infrastructures MADA
Circuit santé au parc Saint-Charles**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 27 novembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le projet proposé et s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus du projet.

D’autoriser madame Manon Lanneville, directrice des Services récréatifs et communautaires, à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente demande d’aide financière.

Adoptée.

**2014-016 Acquisition d’œuvres d’art 2013
Collection permanente de la Ville de Varennes**

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 16 décembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D’entériner le choix des six (6) œuvres d’art pour la collection permanente de la Ville de Varennes pour l’année 2013 pour un montant total de 6 190 \$, tel que décrit en annexe des présentes;

D’autoriser monsieur Philippe Durocher, régisseur arts, culture et patrimoine, à signer les contrats d’acquisition au nom de la Ville de Varennes;

D’émettre un reçu de don à monsieur Louis Joubert au montant de 1 000 \$.

Adoptée.

2014-017 Regroupement régional pour mandater l'union des municipalités du Québec pour l’achat de différents produits utilisés en sécurité incendie

Attendu que la MRC de Marguerite-D’Youville a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité incendie;

Attendu que l’article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- précise que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

Attendu que la Ville de Varennes désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Ville;

Que la Ville de Varennes confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public # SI-2014. De ce fait, la Ville accepte que le choix final de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmises par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1 % (100 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,25 % (150 \$ minimum) pour les non-membres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

**2014-018 Nomination du président
Comité de démolition**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'à compter des présentes madame la conseillère Natalie Parent soit nommée à titre de présidente du Comité de démolition.

Adoptée.

**2014-019 Allocation de transition
Conseiller municipal**

Considérant le règlement 756 de la Ville de Varennes;

Considérant la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le versement de l'allocation de transition à l'ancien conseiller municipal, M. Joël Beauchemin, au montant de 15 298.51 \$.

Adoptée.

**2014-020 Contrat d'entretien et de soutien – Logiciels informatique
Année 2014 – PG Solution inc.**

Considérant l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *PG Solutions inc.* de Montréal le contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques pour l'année 2014, pour un montant de 32 336.73 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2470

Adoptée.

**2014-021 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2014**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la trésorière à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 396 334.08 \$ pour la quote-part provisoire 2014 de la Ville de Varennes, à raison de 50 % le 15 mars 2014 et la balance le 15 juillet 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2465

Adoptée.

2014-022 Appui à la création d'un pôle logistique de transport

Considérant la proposition de partenariat déposée en juin 2009 au gouvernement du Québec dans laquelle l'ensemble des intervenants socio-économiques du territoire de la CRÉ Montérégie Est ont souligné leur appui au développement d'un pôle logistique de transport à Contrecoeur, en soutien du développement du port de Montréal;

Considérant l'ensemble des représentations faites par le CLD et la MRC de Marguerite-D'Youville dans ce dossier, particulièrement dans le cadre de la création du comité interministériel pour la réalisation d'un plan de développement de l'autoroute 30;

Considérant que l'autorité portuaire de Montréal a fait savoir, dans le cadre des consultations menant à la rédaction du plan de développement de l'autoroute 30, que la création d'un pôle logistique à proximité de ses futures installations à Contrecœur est une des conditions essentielles à la réalisation de cette expansion;

Considérant que pour l'autorité portuaire de Montréal, la venue d'un pôle logistique à Contrecœur, à proximité de ses futures installations, lui permettra de demeurer compétitive vis-à-vis des ports américains de New York, Savannah et Charleston;

Considérant que le gouvernement du Québec a l'intention d'annoncer bientôt, dans le cadre du plan de développement de l'autoroute 30, la mise en place d'un pôle logistique, mais que le site qui accueillera cette infrastructure n'est pas encore déterminé;

Considérant que le Parti Québécois a adopté unanimement une résolution lors de son conseil national du 10 novembre 2013, appuyant la création d'un pôle logistique de transport à Contrecœur;

Considérant que le site de Contrecœur aurait un impact direct sur l'ensemble du secteur manufacturier québécois de par sa localisation au centre du Québec;

Considérant que le site de Contrecœur, par sa position dans la Voie maritime du Saint-Laurent, en aval de la ville de Saint-Lambert profite d'installations portuaires ouvertes à l'année;

Considérant la forte acceptabilité sociale de l'arrivée d'un tel projet auprès de la population de Contrecœur et de celle de l'ensemble du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville;

Considérant les retombées économiques anticipées sur la région tant de la MRC de Marguerite-D'Youville que de la MRC de Pierre-De-Saurel;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appuie MRC de Marguerite-D'Youville dans ses démarches visant le développement du pôle logistique de transport à proximité des futures installations du Port de Montréal à Contrecœur;

Que la Ville de Varennes informe le député de la circonscription de Verchères M. Stéphane Bergeron et la députée de la circonscription électorale de Richelieu, Mme Élane Zakaïb, de son appui à l'implantation d'un pôle logistique de transport à Contrecœur à proximité des futures installations du Port de Montréal, tout comme le Parti Québécois l'a fait lors de son Conseil national du 10 novembre 2013.

Adoptée.

2014-023 Approbation - Règlement d'emprunt # 2013-12-19.1.5 - CIT

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, et appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes approuve le règlement d'emprunt numéro 2013-12-19.15, du CIT Sorel-Varennes, intitulé « Règlement décrétant l'acquisition du bâtiment administratif (terminus) et du garage pour autobus de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel pour la somme de 10 185 080 \$ ainsi qu'un emprunt au montant de 8 420 743 \$ à cette fin ».

Adoptée.

**2014-024 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2014-01 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 8 janvier 2014.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'autorisation des poules dans la zone urbaine
- 30^e anniversaire d'existence de l'association de soccer de Varennes et invitation du 14 juin
- Modification aux profondeurs minimales de terrain en zone H-613
- Nature de l'allocation de transition versée à l'ancien conseiller
- Boîte de récupération de vêtement et norme qui y seront applicables

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 48.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA